



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DC.17.026 - Prestations d'élagage, d'abattage et de dessouchage des arbres de la Communauté d'Agglomération Val de Loire et des communes de Combleux, Ingré, La Chapelle Saint Mesmin, Olivet, Orléans, Ormes, Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean de Braye, Saint Cyr en Val, Saint Hilaire Saint Mesmin

Conformément à la délibération du conseil municipal du 10 mai 2016 N° DL16.040 d'approbation de la convention de groupement de commande à passer avec la communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire, l'appel d'offres relatif aux prestations d'élagage, d'abattage et de dessouchage des arbres de la Communauté d'Agglomération Val de Loire et des communes de Combleux, Ingré, La Chapelle Saint Mesmin, Olivet, Orléans, Ormes, Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean de Braye, Saint Cyr en Val et Saint Hilaire Saint Mesmin a été passé par l'Agglomération Orléans-Val de Loire.

L'appel d'offres, composé d'un lot unique, a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

- SARL GOUEFFON ELAGAGE
ZA du Pressoir Vert
220 rue de Marigny
45400 SEMOY

L'accord cadre ne fixe pas de montant maximum ou minimum. Le marché est passé pour une durée d'un an à compter du 13 janvier 2017. Il est reconductible 3 fois, de façon expresse, par période de 1 an, pour une durée maximale de 4 ans.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

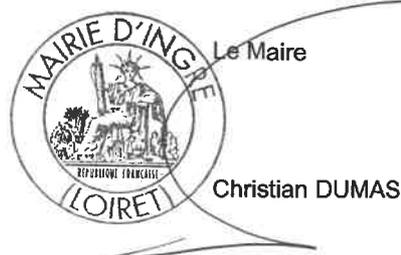
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

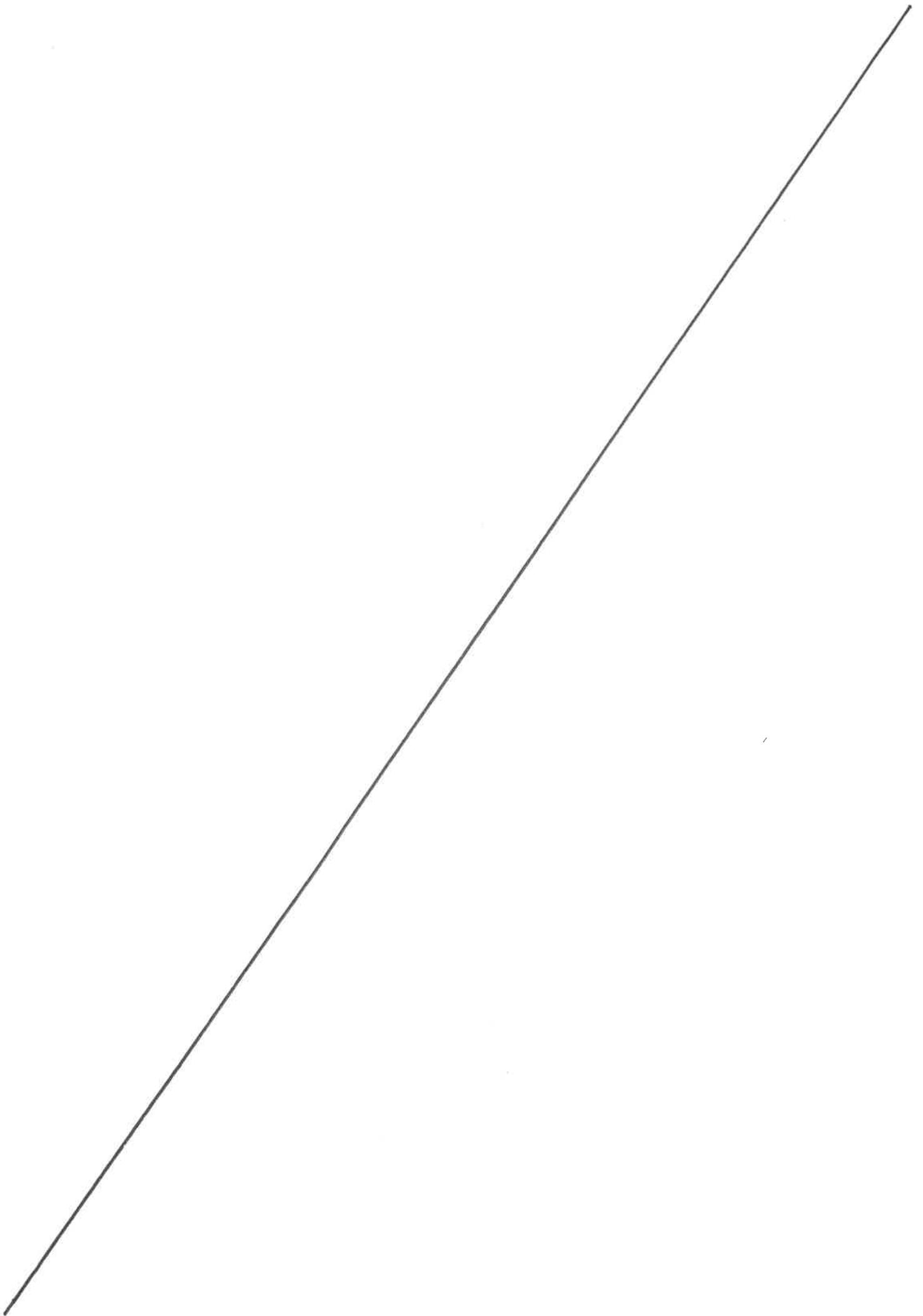
INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017





Acte à classer**DC-17-026**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T15-07-22.00 (MI209016012)

Identifiant unique de l'acte :045-214501694-20171219-DC-17-026-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Prestations d'élagage, d'abattage et de dessouchage des arbres de la Communauté d'Agglomération de Loire et des communes de Combleux, Ingré, La Chapelle Saint Mesmin, Olivet, Orléans, Ormes, Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean de Braye, Saint Cyr en Val, Saint Hilaire Saint Mesmin

Date de décision : 19/12/2017**Nature de l'acte :** Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.

Acte :[DC.17.026-FIN-prestations élagage abattage et dessouchage arbres communauté agglo et autres communes.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 15:07

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 27/12/17 à 15:07

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 27/12/17 à 15:13

